

ASSOCIATION Bien Vivre Aux Angles
84 rue des Lupins
66 210 Les AnglesEDITO.

Chers amis des Angles, chers amis qui séjournez aux Angles de temps en temps,

Depuis notre dernière lettre, les Angles - le village - a connu une évolution dans son aspect comme jamais jusqu'à ce jour. Tous les espaces ont été reconfigurés à coup de tractopelle, de murets maçonnés, de goudron de toutes les teintes. Nous avons passé un été d'enfer. Qui ne s'est pas trouvé face à face avec un énorme poids lourd ?
Fort heureusement, les déviations étaient en place, ce qui nous a permis de visiter l'arrière de la scène, de découvrir des lieux méconnus. Piétons, nous avons pu nous entraîner au saut de haies et à la recherche du meilleur chemin pour accéder à la pharmacie ou à la boulangerie.
L'été passé, le calme est revenu, les entreprises s'en sont allées sous d'autres cieux pendant que d'autres entreprises – ou les mêmes – ont attaqué la pente du côté des tennis pour nous concocter un parc d'attraction "nouvelle vague". Bien sûr qu'il faut aider les jeunes à s'occuper, à se divertir. Mais de là à faire disparaître la prairie à l'entrée du village, c'est un peu fort.
Enfin la neige vient d'arriver et nous allons pouvoir profiter des nouvelles voies de circulation, des trottoirs protégés mais, c'était sans compter avec le rétrécissement de la voirie, la largeur des véhicules de déneigement, le manque d'expérience sur la neige de beaucoup de néo-anglois le premier week-end où la couche de neige a atteint le village en même temps que les sommets.
Merci à vous de nous soutenir dans nos actions pour le Bien Vivre Aux Angles, passer de bonnes fêtes et protégez-vous.

Quoi de nouveau aux Angles ?

Après la luge, "le parc d'attraction" est arrivé. Il est cité dans notre EDITO, super MAIS il n'est pas sécurisé et, avec un mètre de neige et un vent fort, la fosse dont l'usage est encore à préciser, devient un véritable piège à moins que ce ne soit le terrain d'entraînement du PGHM.
Nous décernerons une mention particulière aux 4 "magnifiques" panneaux lumineux dont 2 très proches, qui illuminent nuit et jour bien au-delà de l'utile. Que deviendront-ils si la municipalité venait à opter pour le "zéro lumière" au village la nuit ?
Toujours dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes, une autre mention spéciale peut être décernée aux nouveaux as du déneigement : garages et portails bloqués un peu partout, talus, trottoirs, protection de fossés ou de ruisseaux défoncés, confusion entre neige et terre, engins inadaptés pour le vieux village, trois jours après la dernière chute de neige, la situation est au pire … BVAA peut proposer une visite de tous les lieux concernés, assortie d'une formation aux règles élémentaires du déneigement. Qu'on se le dise !
Les ANGLES, le village à fond dans les constructions.
BVAA et ses membres ont été interpellés par des constructions qui conduisent à des procédures entre particuliers ou à des jugements imposant la démolition. Pour mémoire, nous vous renvoyons à l'imposant mur de soutien au pied du Casteil ou à une maison rue de la Ramballade où deux fenêtres ont été créées sous la déclaration "création d'une porte". Là, plane le spectre d'une obligation de démolition déjà chiffrée par un expert judiciaire.
L'attention de BVAA a également été attirée après consultation régulière des permis de construire et des déclarations préalables affichés publiquement au 1er étage de la mairie. L'association BVAA veut poursuivre ses recherches et demande l'accès aux dossiers qui correspondent aux permis qui peuvent surprendre.
Le cœur de village est directement concerné car sur la base d'un permis de construire ne stipulant que la mention "ouverture de porte" les résultats sont la surélévation d'une toiture, la création d'une terrasse, les créations de multiples ouvertures, la transformation de bâtiments agricoles en logement, etc. L'action entreprise par BVAA auprès de la mairie et de la Préfecture a conduit Monsieur le Maire des Angles à adresser une mise en demeure de cessation de travaux à l'un de ces propriétaires.
Nos observations sur le terrain ont révélé des constructions réalisées sans dépôt de dossier ou de déclaration : construction de 2 terrasses par le personnel municipal au pied de la porte du Casteil pour l'activité d'un restaurant, a priori sans consultation des Bâtiments de France, construction d'une autre terrasse avant de faire l'objet d'une régularisation, construction d'un garage accolé à un bâtiment isolé de type chalet en pleine zone agricole.
Nos actions nous ont conduit à interroger Monsieur le Maire en réunion d'information dédiée au "Projet Bourg Centre" le 29/10/2021, le service urbanisme de la commune. Concernant le garage en zone agricole, pour réponse à notre demande adressée le 13/10/2021, une déclaration préalable a été émise le 16/11/2021 et à un arrêté municipal de "non opposition " signé le 02/12/2021. L'agenda de la procédure est pour le moins surprenant, non ?

Les dangers liés à la nature, ce n'est pas possible aux Angles.
Un permis d'aménager a été affiché sur le secteur de la Sarrat Del Frare (les hauts de Balcère).  BVAA et des particuliers contestent ce projet sur divers points mais essentiellement sur le fort risque d'incendie qu'il représente. En effet, cette zone est classée à haut risque incendie sur un document du département des Pyrénées Orientales de 2017.  Un de nos adhérents est intervenu en qualité de pompier volontaire sur ce site pour y combattre un feu. Il faut y ajouter que cette crête a été gravement touchée par la tempête Klaus en 1999.
Oublié le SCOT, oubliées les recommandations présentées au Commissaire Enquêteur dans le cadre du PLU, oubliée l'ordonnance gouvernementale du 29/07/2019 qui préconise : " zéro artificialisation des sols, la préservation des terres agricoles et de la biodiversité".  Le SCOT stipule qu'il faut proscrire la bétonisation des sols et épargner les terres agricoles. Cette recommandation concerne le projet immobilier du chemin du Soula (Sarrat Del Poujal). C'est la raison pour laquelle nous nous élevons nous aussi contre ce projet chaque fois que nous en avons la possibilité. Notre mise en garde sera-t-elle un jour entendue ?
Vous trouverez sur notre site internet tous les éléments relatifs aux faits ci-dessus.
Sans aucune animosité contre quiconque, BVAA alerte sur les points qui vont à l'encontre des règlements ou sont susceptibles de causer un préjudice à autrui, dans l'intérêt de tous en faveur du bien vivre aux Angles.

BVAA vous remercie pour votre soutien et vous souhaite de joyeuses fêtes à la montagne.